

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Présents : Michel BLANCHET, Bernadette BOITREL, Cécile BOULANGER, Virginia FARGUETTE, Lionel LEFRERE, Delphine LORGUE FAVREAU, Philippe REMIZE,

Absents ayant donné procuration : Isabelle DEPEAUX-JAMET à Michel BLANCHET
Pascal LOBJOIS à Delphine LORGUE FAVREAU
Claude ZELLNER à Lionel LEFRERE
Philippe MADRID à Philippe REMIZE

Secrétaire de séance : Delphine LORGUE FAVREAU

Ouverture de la séance à 19h30.
La convocation a été remise en mains propres.

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE

Delphine LORGUE FAVREAU est désignée comme secrétaire.

2- APPEL DES CONSEILLERS

Après avoir effectué l'appel, Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et de ce fait l'Assemblée Communale peut délibérer.

3- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05/03/2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2020 pour la Commune de Lanquais, dressé par le comptable public M. JOOS de la Trésorerie de Lalinde. Il indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les éléments comptables de l'exercice 2020 qui ont permis de dresser le compte administratif de la Commune de Lanquais sont présentés et commentés aux membres du Conseil Municipal qui constatent que les résultats de l'exercice sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 427 652,27 €

Recettes : 443 250,19 €

Résultat de l'exercice : 15 597,92 €

Excédent reporté : 80 991,14 €

Excédent de clôture : 96 589,06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 355 901,61 €

Recettes : 173 659,06 €

Résultat de l'exercice : - 182 242,55 €

Excédent reporté : 104 858,88 €

Restes à réaliser : 119 156,46 €

Excédent de clôture : 41 772,79 €

Afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de délibérer et voter, M. le Maire Michel BLANCHET quitte la séance.

Mme Cécile BOULANGER, doyenne de l'Assemblée, fait procéder au vote.

Le compte administratif de l'exercice 2020 est adopté à l'unanimité.

6- AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal constate les dépenses et les recettes de l'exercice 2020 et vote pour une affectation des résultats de 2020 au budget primitif de 2021 de 96 589,06 €.

Approuvé à l'unanimité.

7- PRÊT RELAIS

Monsieur le Maire explique que dans l'attente des subventions et au vu du besoin de trésorerie, il est nécessaire de réaliser un prêt relais d'un montant de 100 000 euros.

Ce prêt relais aura une durée totale de 24 mois.

Trois banques ont été contactées.

Oui cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à réaliser le prêt relais pour un montant de 100 000 euros auprès du **Crédit Agricole** : les intérêts seront payables trimestriellement aux taux variable de 0.6000 %. (dont marge de 0.60%) Cet emprunt est assorti de frais de dossier de 300 euros.

8- CONTRAT PEC

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher un agent supplémentaire pour aider l'agent du service technique à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour procéder au recrutement de cet agent dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence (contrat PEC), pour une durée de 6 mois (du 06/04/21 au 05/10/2021 inclus) à 20 heures.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat Parcours Emploi Compétence, la convention et à effectuer les démarches nécessaires.

9- CONTRAT PEC

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'embaucher un agent supplémentaire pour aider l'agent du service technique à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour procéder au recrutement de cet agent dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétence (contrat PEC), pour une durée de 6 mois (du 06/04/21 au 05/10/2021 inclus) à 20 heures.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat Parcours Emploi Compétence, la convention et à effectuer les démarches nécessaires.

10- QUESTIONS DIVERSES

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DANS LE BOURG / SDE 24

Vu la délibération en date du 16/06/2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler sa demande auprès du SDE 24 d'enfouissement des réseaux dans le bourg de Lanquais.

En effet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'effectuer l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public dans le bourg de Lanquais ainsi que les fourreaux destinés à la fibre optique.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence éclairage public conclue

avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisé par l'opérateur.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte le principe de cette opération
- décide de confier le projet au SDE 24
- mandate le Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

PORTE ACCES PMR – FOYER RURAL

Pour permettre l'accès PMR à la salle de réunion il convient de revoir l'ouverture de la porte. Afin de limiter les coûts liés à cette transformation, décision est prise de modifier la rampe d'accès PMR pour faciliter l'ouverture de la porte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h30.